

Office fédéral de l'énergie
Dép. efficacité énergétique et
énergies renouvelables
M. Michael Kaufmann
Sous-directeur
3003 Berne

Berne, le 8 octobre 2007

Plans d'action efficacité énergétique et énergies renouvelables. Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral Leuenberger
Monsieur le Sous-directeur,
Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ces plans et c'est volontiers que nous vous faisons parvenir nos remarques. Pour Travail.Suisse, ces plans d'action ont une grande importance pour orienter la politique énergétique pour l'avenir dans la bonne direction en recourant le plus possible à des sources d'énergies indigènes renouvelables et en économisant l'énergie de manière efficace et cohérente.

Mais les plans d'action auront aussi d'importantes répercussions pour l'économie ainsi que les emplois et, en tant qu'organisation de travailleurs et travailleuses, nous souhaiterions que l'impact sur l'économie et l'emploi soit mieux mis en évidence dans ces plans d'action. C'est la raison pour laquelle nous tenons à faire part de nos remarques sur ces plans d'action de façon relativement détaillée.

Avant de faire des observations concernant les différentes mesures prévues, permettez-nous d'abord de faire quelques commentaires d'ordre général.

1. Commentaires d'ordre général

- **Changement de cap dans la bonne direction**

Les plans d'action peuvent être considérés comme un changement de cap de la politique énergétique et climatique. Ils marquent une évolution claire et positive par rapport à la politique en vigueur jusqu'ici, basée surtout sur des mesures volontaires

en matière énergétique. Il faut les considérer comme la clef de voûte d'une transition énergétique vers la société à 2000 Watts, un objectif stratégique du Conseil fédéral qui devrait nous conduire à baser à terme, grâce aux mesures d'efficacité énergétique et au développement des énergies propres, notre approvisionnement énergétique presque entièrement sur des sources d'énergie indigènes et renouvelables.

- **Bon pour l'économie et l'emploi**

Travail.Suisse considère que les mesures prévues, en particulier le programme national de la rénovation énergétique des bâtiments, représentent une chance pour l'économie suisse et les emplois. En effet, les énergies propres connaissent, selon les secteurs, des taux de croissance de 20 à 40% par an et cela va perdurer. Les plans d'action contribuent ainsi à créer de la valeur ajoutée pour le pays et générer des emplois de divers degrés de qualification dans l'économie régionale.

Il en résultera aussi tout un savoir-faire supplémentaire en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables qui renforceront les entreprises actives dans le segment des technologies propres. L'industrie d'exportation, en particulier, profitera de cette évolution car il existe des besoins immenses à l'étranger, en particulier dans les pays émergents, pour développer les énergies renouvelables et économiser l'énergie.

Contrairement à certains milieux économiques, qui surestiment les coûts et sous-estiment les potentiels d'économie, nous considérons que l'efficacité énergétique et le développement des énergies propres contribueront de façon importante à la création d'emplois et à la capacité d'innovation de l'économie suisse.

Les effets négatifs sur l'emploi semblent très limités dans la mesure où il n'existe guère d'entreprises en Suisse qui perdraient leur compétitivité par suite des mesures prévues et devraient supprimer des emplois ou prévoir des mesures de reconversion pour le personnel.

- **Manque d'ambition pour les économies d'électricité**

Parmi les objectifs visés, celui de la stabilisation de la consommation d'électricité au niveau de 2006 manque d'ambition. Certes, la consommation d'électricité a augmenté de 26 % entre 1991 et 2005. Et l'efficacité accrue des appareils est annihilée par l'augmentation du nombre d'appareils. Nous reconnaissons donc qu'il est plus difficile de réduire la consommation d'électricité que la consommation d'énergie dans son ensemble.

Néanmoins, avec suffisamment de volonté politique et des conditions-cadres adéquates, il devrait être possible de réduire d'au moins 5% la consommation d'électricité d'ici 2020 par rapport à 2006. Pour ce faire, il faut prévoir des délais plus courts pour remplacer, voire interdire les chauffages électriques à résistance, les lampes à incandescence et les modes veille (stand-by). Il faut aussi envisager un développement un peu plus rapide des énergies propres pour produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, comme la photovoltaïque ou la biomasse.

Une politique volontariste pour économiser l'électricité aurait aussi l'avantage de permettre de renoncer à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire.

- **Réalisation des mesures**

Les plans d'action se limitent à des recommandations pour les mesures incombant aux cantons et aux communes. Il faudra donc voir, lors de la mise en œuvre, si cela est suffisant et si les mesures prévues sont réalisées de façon semblable par tous les cantons. Or, jusqu'ici les compétences cantonales dans le secteur du bâtiment n'ont pas apporté les résultats escomptés.

Travail.Suisse est d'avis qu'il faut une compétence fédérale, comme l'a reconnue la commission compétente du Conseil des Etats, pour le standard Minergie pour les rénovations et Minergie-P pour les nouvelles constructions.

- **Recoller au peloton de tête**

A la lecture des plans d'action, force est de constater que la Suisse a pris du retard dans certains domaines de l'efficacité énergétique et du développement des énergies propres. Ainsi, l'UE est en avance sur la Suisse avec sa directive relative au certificat de performance énergétique pour les bâtiments. La Suisse a aussi pris du retard par rapport à d'autres pays de l'OCDE s'agissant des normes minimales pour les appareils et moteurs électriques.

Nous sommes convaincus que notre pays doit adopter des normes énergétiques similaires ou identiques à celles de l'UE en la matière. Il serait même possible dans certains cas d'avoir des normes plus sévères, ce qui apporterait à l'économie l'avantage du first mover et se traduirait par un surcroît de compétitivité de l'économie suisse, donc plus de croissance et plus d'emplois à la clé.

2. Commentaires sur le plan d'action pour l'efficacité énergétique

Les propositions faites doivent être sans incidences budgétaires selon le plan d'action. Nous doutons à ce sujet que la mise en œuvre optimale des 18 mesures prévues puisse se faire sans aucune incidence budgétaire. Il faudrait prévoir au moins 50 millions par an au budget pour la réalisation des différentes mesures. C'est de l'argent bien investi en raison de l'effet multiplicateur (de l'ordre de six fois environ) résultant des investissements qui seront faits.

Nous sommes d'accord avec l'objectif de réduction de 20% de la consommation d'énergies fossiles jusqu'en 2020. Mais cela doit rester un minimum à atteindre. Il faudrait aussi qu'un lien plus étroit soit fait entre ce plan d'action et la politique climatique avec un objectif de réduction d'au moins 20% des émissions de CO₂ jusqu'en 2020 par rapport à 1990 mais de préférence de 30%. En revanche, la consommation d'électricité ne devrait pas seulement être stabilisée mais aussi réduite (voir sous point 1 commentaires d'ordre général).

Le succès de l'économie suisse repose sur sa capacité à innover. Dans cette perspective, nous vous demandons de reprendre en Suisse le principe de la meilleure pratique réglementaire (comme en Australie) ou celui du produit phare (Japon) (voir p. 15-16 du document Plan d'action pour l'efficacité énergétique). Cela encouragerait les meilleures normes et les meilleurs produits et procurerait à notre économie un avantage compétitif.

Nous sommes d'accord de limiter la durée des mesures proposées dans le plan d'action au moins pour celles dont les mécanismes pourraient être remplacées après 2012 par des taxes d'incitation et les mécanismes de prix. Nous considérons aussi les taxes d'incitation comme des instruments essentiels pour lutter contre le réchauffement climatique et pour économiser l'énergie et nous sommes en principe favorables à l'idée de réunir dans une taxe climatique globale les redevances sur le CO₂ et l'énergie.

Les mesures qui ne suscitent pas de commentaires de notre part peuvent être considérées comme approuvées.

- **1. Programme national de promotion de la rénovation énergétique des bâtiments privés**
 - C'est la mesure la plus importante, au vu de son impact d'économie d'énergie. Nous demandons de donner un mandat d'étude qui pourrait être effectué par le seco et/ou un organisme privé pour quantifier le nombre d'emplois qui sera créé par ce programme, leur degré de qualification, leur répartition régionale etc. On peut, pour ce faire, tirer des enseignements utiles des expériences qui avaient été faites avec le bonus à l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments dans les années nonante.
 - L'exécution du programme par les cantons doit être faite sous la haute surveillance de la Confédération avec des possibilités de sanctions en cas de non exécution.
 - Les assainissements énergétiques doivent être promus sur le plan fiscal dans toute la Suisse en reprenant les meilleures pratiques des cantons.
 - Pour financer ce programme, il est prévu d'affecter une partie de la redevance CO₂. Nous ne pouvons soutenir un tel type de financement que dans la mesure où ce programme est limité dans le temps et que l'affectation ne représente qu'une part limitée de la redevance. En d'autres termes, nous proposons d'affecter au maximum 100 millions de francs issus de la redevance CO₂, le reste de l'argent devant être pris sur le budget ordinaire. Sinon, la redevance n'est plus vraiment une taxe d'incitation et les entreprises ou particuliers qui font des efforts pour changer leur comportement en substituant aux énergies fossiles les énergies renouvelables ne sont plus récompensés comme il le faudrait.

Une affectation de la redevance pose aussi un problème en termes sociaux. Ce seront en particulier les ménages à revenus faible et moyens et avec enfants qui seront pénalisés dans la mesure où une partie plus faible de la redevance sera restituée à la population et qu'il est prévu jusqu'ici de restituer le produit de la redevance en tenant compte des enfants, donc des familles.

- **2. Révision ciblée et mise en œuvre du MoPEC**

- Le standard Minergie-P doit devenir obligatoire à partir de 2012. Il est attesté que l'on peut construire les maisons passives sans coûts supplémentaires pour les propriétaires et locataires. La Confédération travaille avec les cantons pour y parvenir.

- **4. Introduction de conventions programmes avec les cantons**

- Nous nous prononçons pour la variante 1

- **6. Introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants**

- Il est logique d'introduire une telle taxe puisque c'est justement dans le domaine des transports routiers motorisés que les émissions de CO₂ continuent à augmenter, alors que l'on constate un recul pour les combustibles qui, eux, sont soumis à la taxe. Nous sommes aussi d'accord avec une fourchette comprise entre 15 et 50 ct le litre. Pour qu'il y ait un réel effet d'incitation en conduisant les automobilistes et les entreprises de transport à changer leurs habitudes ou acheter des véhicules moins gourmands, il faut que la redevance soit suffisamment élevée. Cependant, il est aussi très important que l'on procède à un relèvement progressif de la redevance afin de laisser le temps nécessaire d'adaptation aux acteurs économiques concernés.
- La redevance doit être introduite au plus tard en 2010.
- La promotion de la mobilité douce devrait aussi être comprise dans ce plan d'action en raison de son potentiel de réduction des émissions de CO₂.

- **7. Nouvelle convention d'objectifs plus exigeants avec auto-suisse et édicton des prescriptions nécessaires à cet effet dans l'OÈne**

- Nous nous prononçons pour la variante 1, c'est-à-dire l'adoption directe d'objectifs et mesures concernant les véhicules (par analogie avec les nouvelles directives de l'UE). Nous préférons des mesures législatives et fixation d'objectifs (par voie d'ordonnance) que la négociation d'une nouvelle convention d'ici 2008. En effet, les expériences faites jusqu'ici montrent que les objectifs qui avaient été fixés par convention n'ont pas obtenu les résultats escomptés.
- Il faut adapter l'étiquette énergétique pour les véhicules. Elle doit se baser sur les émissions de CO₂ (g/km).

- **10. Instauration d'exigences minimales posées aux appareils électriques**

- Nécessité d'avoir un calendrier de retrait des appareils peu efficaces sur le plan énergétique, c'est-à-dire tous les appareils qui ne remplissent pas les conditions du standard A selon l'étiquette énergétique. Le standard A est à adapter régulièrement.
- Il faut prévoir une étiquette énergétique pour tous les appareils qui ont une consommation d'énergie importante.
- Pour les modes Stand-by, il ne faut accepter que les appareils qui utilisent la meilleure technique.

3. Commentaires sur le plan d'action pour les énergies renouvelables

Nous soutenons l'objectif qui est d'augmenter d'ici à 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie d'au moins 50% (de 16,2% aujourd'hui à 24%). Cet objectif nous paraît réalisable si on le met en perspective avec le plan de route. Energies renouvelables Suisse de l'Académie suisse des sciences techniques qui indique que l'offre de formes d'énergie renouvelable peut être doublée d'ici 2050.

Les mesures qui ne suscitent pas de commentaires de notre part recueillent notre approbation.

- **2. Conversion des installations de chauffage et de préparation d'eau chaude**

- Il faut interdire dès 2008 au niveau suisse de nouvelles installations de chauffage à résistance.

- **4. Protection des eaux et exploitation de la force hydraulique**

La soi-disante « optimisation » de la protection des eaux est en fait un affaiblissement de l'article sur la protection des eaux en faveur d'une extension de la force hydraulique. Les débits résiduels ne doivent pas être encore réduits et l'article sur la protection des eaux doit être sérieusement mis en œuvre. Certes, le plan d'action parle de ne pas négliger les impératifs du développement durable mais ne dit pas comment et n'offre aucune garantie. En d'autres termes, nous rejetons une extension de la force hydraulique si cela se fait au détriment de l'environnement et d'une mise en œuvre correcte de la loi sur la protection des eaux.

- **Exigence supplémentaire : l'énergie éolienne doit aussi faire partie du plan d'action**

A la page 6 du plan d'action, il est indiqué que la première place est accordée aux énergies renouvelables proches du marché ou qui parviendront au stade de la commercialisation à moyen terme. Il manque donc dans l'énumération l'énergie éolienne qui est devenue en Europe l'énergie renouvelable la meilleure marché. Il faut donc l'inclure dans le plan d'action, en particulier par des importations. Il s'agit aussi de faciliter le développement des éoliennes en Suisse même en accélérant les procédures d'autorisation là où un accord peut être trouvé avec les cantons et les communes concernées.

En vous remerciant de tenir compte de notre avis, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral Leuenberger, Monsieur le Sous-directeur, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Hugo Fasel

Denis Torche

Président

Secrétaire central